

Projet éolien d'Autremencourt et Montigny-sous-Marle

Lettre d'information #1

Mars 2023

Le mot de la cheffe de projet

Depuis plusieurs mois, nous étudions l'opportunité de réaliser un projet éolien sur les communes de Autremencourt et Montigny-sous-Marle. Au cours des années 2021 et 2022, une première phase de pré-faisabilité nous a permis de nous assurer de l'accord des élus de la commune et des propriétaires et exploitants des zones pour le lancement d'études.

Aujourd'hui, nous sommes prêts à démarrer les études qui composent un projet éolien. Ce sont ces longues études (deux ans environ) qui nous permettront de déterminer de combien d'éoliennes sera composé le projet, de quelle taille et à quels emplacements.

Ce projet de transition énergétique et écologique, nous le développerons en toute transparence et en concertation. Vous serez informés de chaque étape, et trouverez via le lien suivant le site Internet du projet: <https://autremencourt-montigny.projet-eolien.com>



Juliette Degrave
Cheffe de projets
RWE Renouvelables France
juliette.degrave@rwe.com

L'énergie éolienne
Une technologie présentant de nombreux avantages

Production propre

Aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation, aucun déchet

Technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10

Faible emprise au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol

Industrie compétitive

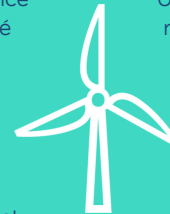
L'énergie éolienne est aujourd'hui une des énergies les moins chères

Indépendance énergétique

La France possède le 2ème gisement éolien d'Europe

Objectifs nationaux ambitieux

La France s'est fixée un objectif de 24,1 GW d'énergie éolienne installée en 2023. Au 30 septembre 2022, cette puissance installée s'élevait à 20,4 GW.



Actualité du projet :

Installation d'un mât de mesure des vents

Dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et locales sur la ressource en vent. La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne) dépend en partie de ces données.

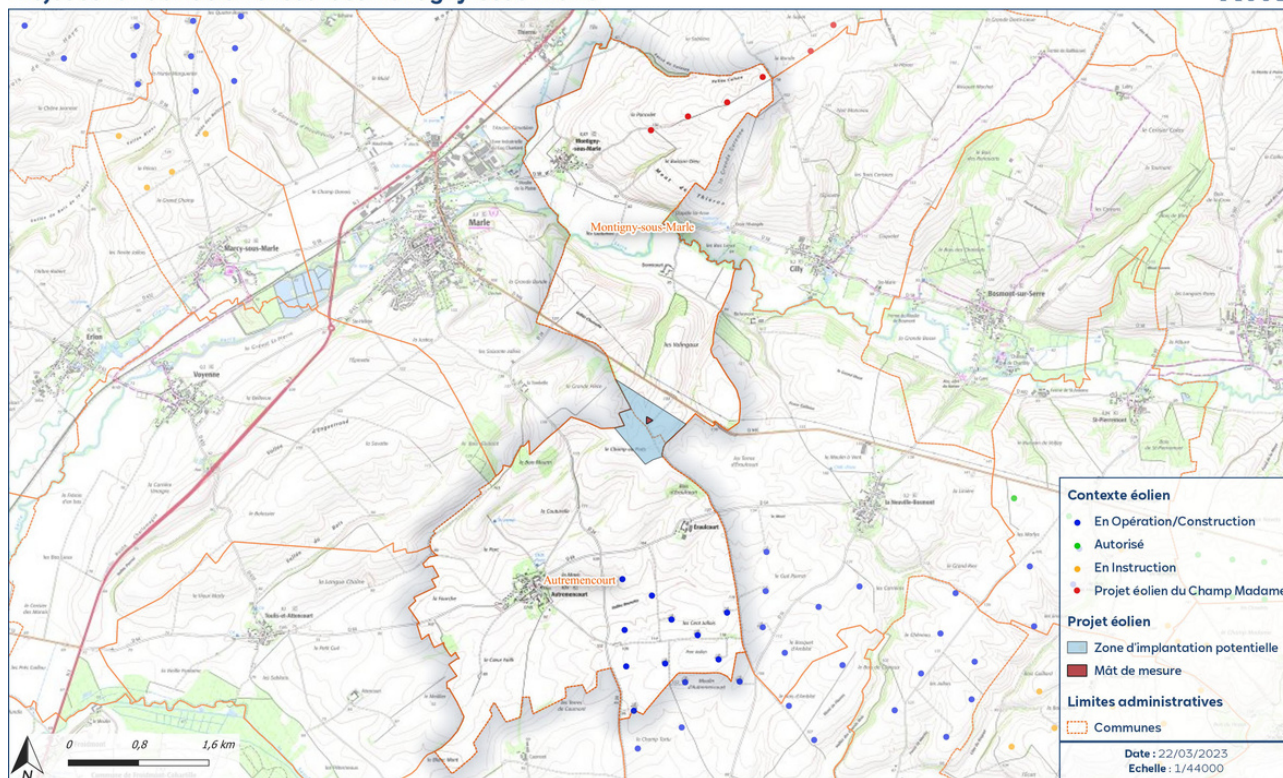
Un mât de mesure des vents a donc été installé mi-janvier au sein de la zone de projet, pour une durée d'environ deux ans. Ce mât est d'une hauteur de 82 mètres.

Il comporte des girouettes et anémomètres à différentes hauteurs. Ces instruments nous donneront des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants. Des micros seront également installés pour enregistrer l'activité des chiroptères (chauves-souris) en altitude, dans le cadre de l'étude environnementale.

Le potentiel éolien

Projet éolien de Autremencourt et Montigny-sous-Marle

RWE



La zone d'études

Dans le cadre d'un projet éolien, la définition de la zone d'études est le résultat de la superposition de plusieurs contraintes réglementaires : humaines, aéronautiques, environnementales ou paysagères.

La prise en compte de ces contraintes nous a permis de dégager une zone potentiellement favorable au développement d'un projet de parc éolien, située au Nord de la commune d'Autremencourt et au Sud de Montigny-sous-Marle

Les chiffres clés sur le potentiel projet éolien



**3 à 4
éoliennes**

Un parc de 3 à 4 éoliennes d'une hauteur de 180 m (bout de pale) est envisageable pour le projet éolien de Autremencourt et Montigny-sous-Marle



**4 à 5,9
MW**

La puissance unitaire par éolienne sera comprise entre 4 MW et 5,9 MW, soit une puissance totale entre 12 MW et 23,6 MW. Pour comparaison, les éoliennes déjà en service à Autremencourt ont une puissance unitaire de 2,5MW.

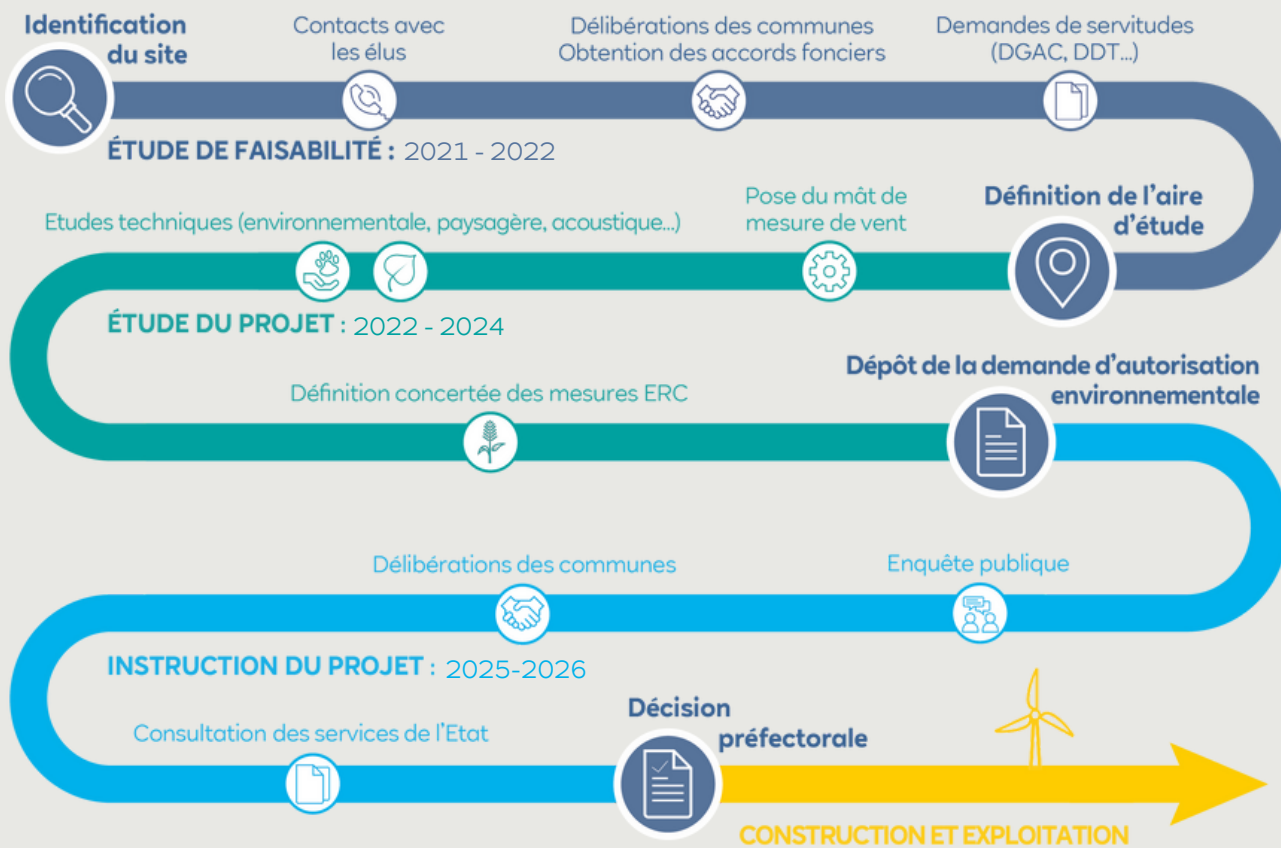


**7 500
foyers**

4 éoliennes de 5,9 MW, permettraient l'alimentation de 7 500 foyers en électricité soit 16 700 habitants (chauffage électrique compris)

Le planning du projet

Le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études qui seront réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturalistes, paysagers et acoustiques notamment. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition du projet éolien : nombre, gabarit et emplacements des machines.



Un projet créateur de valeur pour le territoire et les habitants

Un projet éolien génère des retombées économiques pour le territoire d'implantation, sous de multiples formes. Premièrement, sous la forme de taxes perçues par les communes et la Communauté de communes (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Cotisations Foncière des Entreprises etc.) Des estimations pourront être présentées lorsque le nombre d'éolienne et leur puissance seront connus plus précisément.

Les habitants du territoire pourront également en profiter par le biais de mesures volontaires de la part de RWE Renouvelables France : les mesures d'accompagnement du projet. Ces mesures pourront prendre diverses formes (financement de travaux d'économies d'énergie, dispositif de tarif d'électricité avantageux, bourse aux arbres, haies paysagères...) et seront travaillées en co-construction avec le territoire. Vous aurez votre mot à dire quant à la mise en place de ces mesures et nous vous en tiendrons informés au cours du développement du projet.

Le développement d'un parc éolien nécessite également un fort recours à de la main d'oeuvre locale, et ce, à n'importe quelle phase du projet : réalisation des études techniques, construction du parc, réalisation de la maintenance, réalisation des mesures de suivis etc. Les parcs éoliens sont donc des infrastructures créatrices de dynamisme économique à l'échelle locale !

Qui sommes nous ?

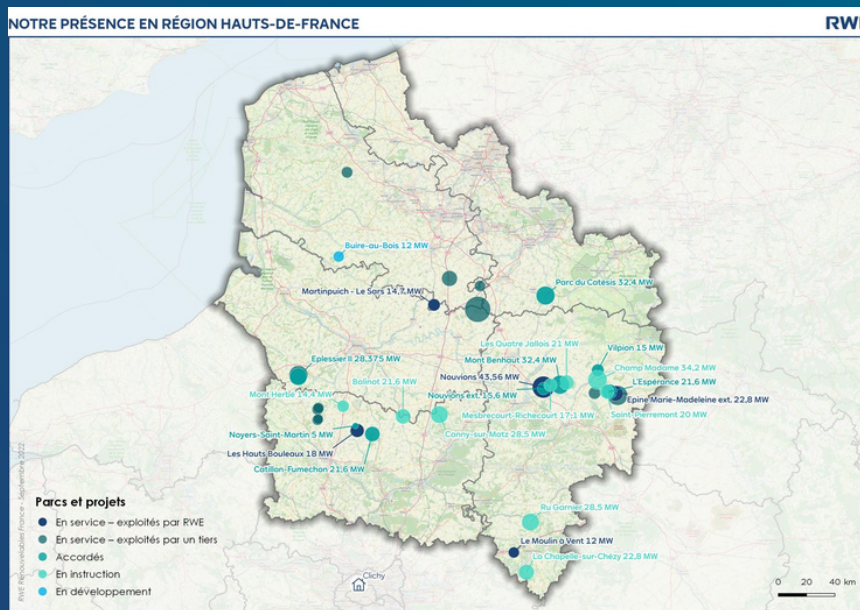
RWE Renewables France

RWE Renewables est un acteur présent à l'international, sur différents secteurs (éolien terrestre et en mer, solaire, stockage...) et appartient au groupe historique allemand RWE. Ce dernier est en pleine transition pour un abandon des énergies fossiles et vise la neutralité carbone d'ici 2040.

En France, RWE Renewables dispose de plus de 1 GW de projets éolien développés et de 72 parcs installés sur le territoire. Fort d'une équipe de plus de 150 collaborateurs expérimentés, RWE conçoit des projets en partenariat avec les élus, les riverains, les associations locales et les administrations. Cette filiale du groupe RWE regroupe les anciens salariés de la branche de développement de Nordex France, suite à son acquisition en novembre 2020.

Du lancement du projet jusqu'à son démantèlement ou le renouvellement de son installation, nous portons une attention particulière à la qualité de nos réalisations en vous associant très tôt au projet dont la concertation est, sans conteste, la clé de la réussite.

Notre présence en Hauts de France et dans l'Aisne



Notre société est à l'origine du développement de plusieurs parcs, notamment le parc existant sur les communes de Martinpuich et Le Sars, ou encore celui des Nouvions situé sur les communes de Nouvion-et-Catillon et Nouvion-le-Comte.

Nous avons également développé par le passé un parc de 6 éoliennes à Autremencourt, d'ores et déjà en service et exploité par la société Ostwind. Les autres éoliennes présentes sur la commune de Autremencourt, ont été développées par une autre entreprise. En plus de ces parcs existant, nous travaillons actuellement sur sept projets dans votre département, qui sont à différents stades de développement.

Le projet éolien du Champ Madame à Montigny-sous-Marle et Rogny

Depuis 2018, nous travaillons en concertation avec les élus et les riverains au développement du projet éolien du Champ Madame sur les communes de Rogny et Montigny-sous-Marle. L'enquête publique qui a eu lieu du 12 septembre au 12 octobre 2022 a obtenu une majorité d'avis favorables (62%). Malgré le bon déroulement de l'instruction et l'avis favorable sans réserve du Commissaire Enquêteur, aucun arrêté préfectoral n'a été signé par le Préfet de l'Aisne dans les délais impartis et le projet s'est donc vu rejeté par la Préfecture. Un recours a été déposé le 10 mars 2023 avec le soutien des communes de Rogny et Montigny-sous-Marle. Nous vous tiendrons informés.